



REGLEMENT PARTICULIER du 8^{ème} RALLYE REGIONAL de L'HERAULT VHC - GRAND ORB

07 et 08 MARS 2025

Ce Règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA et les règles spécifiques de la coupe de France des rallyes VHC 2025.

Le 8^{ème} Rallye Régional de L'Hérault véhicules historiques (VHC) reprend l'intégralité du règlement particulier du 8^{ème} Rallye Régional de L'Hérault – Grand ORB à l'exception des articles suivants qui précisent certains points spécifiques.

PROGRAMME – HORAIRES – PRINCIPAUX SITES D'IMPLANTATION

Parution du règlement	Lundi 13 Janvier 2025
Ouverture des engagements	Lundi 13 Janvier 2025
Clôture des engagements	Lundi 24 Février 2025 à minuit
Parution du road-book	Lundi 03 Mars 2025 à 12 H 00
Dates et heures des reconnaissances	Dimanche 02 Mars 2025 de 10H00 à 16H30 Vendredi 07 Mars 2025 de 11H00 à 18H00
Vérifications administratives et techniques	Vendredi 07 Mars 2025 de 16h00 à 20 H 30
A Bedarieux la Tuilerie	
Heure de mise en parc fermé de départ - A Bédarieux, Place Albert Thomas	Vendredi 07 Mars 2025 à partir de 16h15
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs	Vendredi 07 Mars 2025 à 19 h 00 - PC Lamalou
Publication des équipages admis au départ	Vendredi 07 Mars 2025 à 20 h 30
Publication des heures et ordres de départ	Vendredi 07 Mars 2025 à 20 h 30
Départ 1er Etape - Bédarieux	Samedi 08 Mars 2025 à 7H30
Parcs d'Assistance	Parc des Loisirs et autres parkings Lamalou
Parc de Regroupement - Hérépian	Mairie Hérépian - Place Etienne Pascal
Arrivée Finale, Lamalou-les-Bains	Samedi 08 Mars 2025 à partir de 16 H 00

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile HERAULT organise le 8^{ème} Rallye Régional de L'HERAULT - GRAND ORB en qualité d'organisateur administratif et d'organisateur technique.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA N° 25 et de Ligue Occitanie Méditerranée N° R1/2025 du 17/12/2025

1.1P. OFFICIELS

Président du collège des Commissaires Sportifs	Claude MARY	1622-805
Commissaires Sportifs membres du collège	Jean Claude CHRISTOL	15590-811
	Olivier COULET	19312-801
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs	Michèle BASCOUL	149759-808
Observateur du comité	Jean Claude CHRISTOL	15590-811
Directeur de Course :	Patrick BOUTEILLER	128253-804
Chargés des relations avec les concurrents	Veronique PUYAU	147131-816
	Magali VIDAL	179595-804
Commissaire Technique Responsable :	Jean-Louis BOSC	14848/0805

1.2P. - ELIGIBILITE

Le 8^{ème} Rallye Régional de l'HERAULT VHC compte pour :
La Coupe de France des rallyes VHC 2025 (coef 1)
Le Championnat de la Ligue Occitanie Méditerranée du Sport Automobile 2025 VHC des Rallyes

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. - DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 8^{ème} Rallye de l'HERAULT - GRAND ORB doit adresser par mail ou au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la **demande d'engagement**, dûment complétée et signée, jusqu'au Lundi 24 Février 2025 à minuit. Cette demande d'engagement devra obligatoirement être accompagnée de la **fiche d'assistance** et de la **fiche de reconnaissance**

3. 1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **35 voitures maximum** pour un total de 150 voitures (Moderne + VHC) .

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative de l'organisateur : 330 €·
- sans la publicité facultative de l'organisateur : 660 €·

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. Pour les engagements par mail la demande ne sera prise en compte qu'à réception dans les 48 heures du montant des droits d'engagements. Le chèque ne sera mis en paiement qu'à la suite des vérifications administratives.

Joindre obligatoirement les photocopies des licences et permis de conduire des pilotes et copilotes ainsi que la première page du passeport technique.

Rappel des prescriptions générales FFSA :

Les organisateurs rembourseront, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne aux dits organisateurs par lettre recommandée.

La retenue sera de :

- 30 % pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le rallye, soit le Vendredi 28 Février 2025. - 50 % pour les demandes reçues jusqu'à la veille des vérifications, le Vendredi 07 Mars 2025.

REGLEMENT PARTICULIER	8 ^{ème} RALLYE DE L'HERAULT GRAND ORB	Règlement visa 17/12/2025	2/3
-----------------------	--	------------------------------	-----

Aucun remboursement ne sera effectué pour les concurrents non admis à l'issue des vérifications administratives ou techniques pour non-conformité de la voiture ou non présentation des documents nécessaires.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. - DESCRIPTION

Le 8^{ème} Rallye régional de l'HERAULT - GRAND ORB représente un parcours de 200,9 Km.

Il est divisé en 1 étapes et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 38.5 Km.

Les épreuves spéciales (E.S.) sont au nombre de 2 : Madale 1-3-5 : 6.03 Km
Plausseous 2-4-6 : 6.8 Km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "Itinéraire et Contrôles" publié sur le site de l'ASA Hérault : www.asa-herault.com.

6.2.6P. Les roadbook sont à télécharger sur le site de l'ASA Hérault (www.asa-herault.com rubrique 6^{ème} Rallye de l'HERAULT GRAND ORB 2025 roadbook) à partir du Lundi 03 Mars 2025, 12 H 00.

Sur le document spécifique aux reconnaissances, les équipages devront fournir l'identification formelle de leur véhicule de reconnaissance (modèle, couleur, immatriculation). Ils devront également inscrire leur choix du jour de reconnaissances (voir ci-dessus).

Avant le début de la session de reconnaissances, les concurrents devront **obligatoirement** venir récupérer deux adhésifs fluo portant leur n° de reconnaissance et un carnet de contrôle de passage dans les E.S. (**3 passages maximum**) à la Brasserie Le Diamantina, rue Charcot à Lamalou Les Bains. Ces adhésifs doivent obligatoirement être apposés sur les parties en Haut à droite du pare-brise avant et de la vitre arrière.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

Des coupes seront distribuées à tous les concurrents classés présents à la remise des prix

.

.

REGLEMENT PARTICULIER	8 ^{ème} RALLYE DE L'HERAULT GRAND ORB	Règlement visa 17/12/2025	3/3
-----------------------	--	------------------------------	-----